

veuve, contracte un second mariage.

Les femmes légitimes qui sont devenues veuves, restent dans cet état jusqu'à la fin de leur vie, et si, d'éminentes vertus les ont distinguées, elles sont honorées après leur mort par des monuments publics. On a voulu ainsi qu'à la puissance des mœurs s'ajoutassent aussi des témoignages éclatants et perpétuels.

Voici en quoi consistent ces monuments : Sur l'une des plus belles rues de la ville et la plus fréquentée, on construit des portiques ornés d'inscriptions et de sentences et sur le fronton desquels est gravé le nom de l'héroïne vertueuse. De riches sculptures les signalent à la curiosité de l'étranger, et ce n'est pas ce que d'ordinaire on admire le moins quand on visite les grandes cités du Céleste-Empire.

En 1842, les Anglais, après avoir pris la ville de Ning-Po, voulurent transporter à Londres, pour les ériger dans une rue, ces portiques d'honneur. Mais ils cédèrent, à l'idée que ces monuments qui attestaient la vertu des Chinoises, pourraient bien être considérées comme une épigramme permanente contre la moralité des Albionnaises, et ils laissèrent à Ning-Po ces monuments qui d'ailleurs sont précieux pour les familles.

LE PREMIER BATEAU A VAPEUR.—Il y a quelque temps, un journal de Paris rappelait les expériences tentées à Paris par Fulton pour établir la navigation à vapeur sur la Seine, et il en concluait à la priorité de cette invention pour cet ingénieur anglais.

Déjà, dans un consciencieux travail lu au sein de l'une de nos Sociétés savantes, M. le marquis de Bausset de Roquefort avait fait justice de cette assertion erronée, en évoquant le souvenir des épreuves de bateau à vapeur faites sur la Saône, à Lyon, en 1783, par le marquis de Jouffroy, véritable créateur de cette invention.

A l'appui de cette rectification, commandée par la justice et la vérité historique, nous pouvons citer, dit le *Courrier de Lyon*, une pièce d'une authenticité irrécusable. C'est un acte notarié et en bonne forme, constatant cette expérience et son succès, à la date indiquée. La minute que nous avons eue sous les yeux existe dans l'étude de Me. Boissonnet, notaire à Lyon, rue de l'Algérie, et l'un des successeurs de Me-Baroud, qui avait rédigé et reçu le certificat primitif.

Voici le document historique dont il s'agit :

“ Par-devant Me Baroud et son collègue, notaires soussignés,

“ Furent présents :

“ M. Laurent Basset, chevalier, ancien conseiller en la Cour des onnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon, lieutenant-général de police de la ville ;

“ M. l'abbé Mongez, chevalier et historiographe de la ville de Lyon,